

WEBINAIRE 3 PESTICIDES DU 25 NOVEMBRE 2024 : RETOURS SUR LES QUESTIONS POSÉES DANS LA CONVERSATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



Date de dernière modification : 31 janvier 2025

HVE

Le label Haute valeur environnemental contribue à une concurrence avec les labels moins gourmands en intrants. Qu'en pensez-vous ? Pourrez-vous nous faire le point sur la notion HVE ?

➔ Le label HVE a été créée en 2010 suite au Grenelle de l'Environnement. Il est constitué de 3 niveaux, dont seul le 3ème permet l'usage de la mention valorisante « Haute valeur Environnementale ». Il est basé sur des indicateurs de résultats concernant 4 thèmes : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de l'irrigation. Il est accessible de deux manières : une approche thématique (voie A) comportant une quarantaine d'indicateurs de résultats qui permettent d'accumuler des points dans chacun des 4 thèmes, et une approche globale (voie B) se concentrant sur deux indicateurs : le poids des intrants dans le chiffre d'affaires et la part de la surface agricole utile (SAU) favorable à la biodiversité. Un audit de certification à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation par un organisme certificateur agréé par le ministère de l'agriculture est nécessaire, à l'échelle individuelle ou collective.

La possibilité de reconnaissance de la certification environnementale HVE dans le cadre de l'éco-régime de la politique agricole commune (PAC), mais aussi la création dans le cadre du projet de loi de finances d'un crédit d'impôt pour les exploitations certifiées HVE, financé par le plan de relance, à l'image de celui qui existe pour les exploitations certifiées en agriculture biologique, a entraîné un débat sur le niveau d'exigence réel de cette certification environnementale. Une [note de l'Office Français de la Biodiversité](#) analyse de façon détaillée les différents indicateurs, et conclue que les seuils retenus ne permettent pas de sélectionner des exploitations particulièrement vertueuses. **Elle conclue à la suppression de l'approche globale (voie B) à défaut d'une révision des seuils par filières, au besoin de réviser les indicateurs de l'approche thématique (voie A), et précise qu'en l'état cette certification ne devrait pas pouvoir bénéficier des soutiens actuels.**

Pour aller plus loin :

https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Propositions/202103-PB0421_HVE_0.pdf

AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS

Le biologiste Marc André Selosse soutient que le glyphosate est bénéfique aux sols à long terme. Qu'en pensez-vous ? A-t-on des études sur agriculture de conservation des sols et pesticides/glyphosate ? Quel impact du glyphosate sur la vie dans les sols ?

➡ L'étude *Distribution of glyphosate and aminomethylphosphonic acid (AMPA) in agricultural topsoils of the European Union*, a analysé la **présence de ces substances dans le sol superficiel** (15-20 cm de profondeur) de sols agricoles européens (Silva, et al., 2018). 317 échantillons de sols de 10 pays européens dont la France supportant différents types de cultures (arboriculture, viticulture, grandes cultures, prairies temporaires...) ont été évalués. Les résultats de cette étude ont montré une présence élevée de ces substances dans la partie superficielle des sols, avec une **présence évaluée à de 42% pour l'AMPA (le principal métabolite du glyphosate et de 21% pour le glyphosate** dans les échantillons étudiés (présences supérieures à la limite de quantification). Le glyphosate et son métabolite l'AMPA peuvent persister plus d'un an dans les sols argileux, alors que leur présence dans les sols sableux est éphémère. L'absorption du glyphosate sur l'argile et la matière organique du sol ralentit sa dégradation par les microorganismes du sol et contribue à son accumulation dans le sol (Van Bruggen & al, 2018).

Le glyphosate et l'AMPA sont fortement retrouvés dans les eaux de surfaces. En 2017 selon l'ANSES, **l'AMPA était le métabolite le plus retrouvé dans les cours d'eau français**. Le glyphosate et son métabolite sont en revanche peu retrouvés dans les eaux souterraines. Peu d'études ont été menées à ce jour sur l'étude de la présence du glyphosate dans l'air.

L'agriculture de conservation des sols se passe de travail du sol souvent via l'emploi d'herbicides tels que le glyphosate. D'après Marc-André Selosse, biologiste et mycologue au Muséum National d'Histoire Naturelle, qui répond à des agriculteurs qui mettent en pratique l'agriculture de conservation des sols, les sols non labourés traités au glyphosate ont 25% de matière organique en plus que les sols labourés. Néanmoins, il alerte sur la réduction des spores de champignons mycorhiziens (qui vivent en association avec les racines des plantes) et des cocons de vers de terre en présence de glyphosate. **Il met en avant le besoin d'alternatives non chimiques au glyphosate pour conserver et améliorer la vie du sol.**

Pour aller plus loin :

<https://substances.ineris.fr/sites/default/files/archives/1071-83-6%20--%20glyphosate%20--%20FTE.pdf>

<https://www.inrae.fr/actualites/dossier-lagriculture-conservation>

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Quels résultats de l'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) d'Eau de Paris ? Existe-t-il d'autres exemples d'amélioration de la qualité des eaux de captage ?

➡ Depuis 2020, la régie publique Eau de Paris verse une aide aux agriculteurs volontaires situés dans les aires d'alimentation de captage, comprise entre 150 et 450 euros par hectare et par an. Ces PSE visent à réduire l'utilisation des pesticides pour protéger la qualité de l'eau, encourager la transition vers l'agriculture biologique, tout en renforçant la viabilité économique des exploitations. Les premiers résultats publiés le 29 novembre 2024 montrent

une multiplication par quatre des surfaces en agriculture biologique et une réduction de 77% de la quantité de pesticides utilisés. **Les résultats les plus probants sont observés dans les zones où l'on trouve les plus grandes surfaces en agriculture biologique.** Dans la majorité des cas, l'interprétation des résultats reste ardue, avec de nombreuses données différentes à croiser pour livrer une analyse juste (types de sous-sols, évolution des molécules suivies et des technologies de mesure, pratiques agricoles, météo etc). Le programme PSE d'Eau de Paris est financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

De nombreux autres projets actionnent le [levier des PSE](#), mais combinent aussi des actions foncières, économiques, des accompagnements techniques et financiers et des actions réglementaires pour protéger la ressource en eau (les Zones Soumises à Contrainte Environnementale - ZSCE, et les Déclarations d'Utilité Publique - DUP). Par exemple en Ille-et-Vilaine, Eau du bassin rennais, qui dessert 75 communes, a pris le problème par l'amont. Cette collectivité s'efforce de développer des débouchés pour les producteurs prêts à réduire l'usage des pesticides et à se lancer dans des productions à bas intrants, comme le chanvre, le blé noir. Elle a créé une société coopérative d'intérêt collectif et une marque, [Terres de sources](#). L'idée n'est pas seulement de développer les commandes publiques, mais aussi de travailler avec la grande distribution, des abattoirs, des boulangers, des restaurateurs. Plus de cent associés participent à la démarche (producteurs, transformateurs, collectivités, partenaires financiers, initiatives citoyennes) pour un chiffre d'affaires de 600 000 euros, qui devrait doubler en 2024.

Néanmoins, ces dynamiques et ces actions sont concurrencées par des aides qui favorisent les systèmes intensifs en intrants de synthèse, telles que les aides surfaciques de la Politique Agricole Commune, et des acteurs qui freinent l'évolution nécessaire des systèmes agricoles et alimentaires en limitant autant que possible l'ambition des stratégies et en empêchant que les actions soient rendues obligatoires, même sur les captages les plus pollués (dits prioritaires). On peut citer l'exemple en Loire-Atlantique du syndicat Atlantic'eau, qui consent, face à une pollution incontrôlable et des coûts de traitement qui explosent, à [proposer des aides importantes en contrepartie de l'interdiction de certains pesticides](#). En dépit des montants d'aides très élevés, les représentants du syndicat agricole majoritaire FNSEA, solidement appuyés par les services de l'État, refusent de se passer de pesticides.

Pour aller plus loin :

<https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/>

<https://fne.asso.fr/actualites/pesticides-dans-l-eau-potable-il-est-encore-temps-d-agir>

<https://agriculture.gouv.fr/les-paiements-pour-services-environnementaux-en-agriculture>

DIGESTATS

Quel sont les impacts des digestats ?



Les molécules retrouvées sont fonction des différents systèmes, et varient notamment selon la composition des matières injectées dans le digesteur et des conditions de dégradation, impactant ainsi la composition du digestat lui-même. De nombreuses questions se posent quant à la composition des digestats et leurs effets sur les organismes du sol, leur infiltration dans les nappes phréatiques et notamment des polluants (pesticides, résidus d'antibiotiques et bactéries)

antibiorésistantes...), ou encore la disponibilité biologique des éléments minéraux pour les organismes végétaux.

Pour en savoir plus :

<https://valor-pro.hub.inrae.fr/presentation-de-l-observatoire-soere-pro>

<https://metha-biosol.hub.inrae.fr/projet-metha-biosol/presentation-du-projet-metha-biosol>

EGALIM

Comment la loi Egalim est-elle respectée ?



Quand on parle d'Egalim, on fait référence à plusieurs textes : la « [Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable](#) », votée en 2018 à la suite des Etats Généraux de l'Alimentation dite [Egalim I](#), complétée en 2021 par la « [Loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs](#) » dite [Egalim II](#) et par la [Loi Climat et Résilience](#), et en 2023 par la « [Loi tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs](#) » dite [Egalim III](#). Elles sont censées garantir aux agricultrices et agriculteurs un prix prenant en compte les coûts de production (soit la somme des coûts de tous les éléments nécessaires à la production d'une denrée agricole) et fixent de nouvelles règles en matière de restauration collective : 50 % de « *produits durables et de qualité* », dont au moins 20 % de produits « *bio* » dans tous les restaurants collectifs ; l'obligation de servir un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires et les restaurants administratifs « *de l'État, de ses établissements publics et des entreprises publiques nationales* ».

Si l'on s'intéresse aux objectifs d'approvisionnement fixés à la restauration collective, selon le [bilan de l'application de la loi Egalim de 2024 analysant les données 2023](#), **30%** des établissements ayant déclaré leurs données ont atteint ou dépassent le seuil de 20% de produits bio dans leurs approvisionnements, et près de **15%** ont atteint les 50% de produits durables.

Pour aller plus loin :

https://894795896-files.gitbook.io/~files/v0/b/gitbook-x-prod.appspot.com/o/spaces%2F-MSCF7Mdc8yfeljMxMZr%2Fuploads%2Fd1o0pdSxUIJjDeUPKx%2FCEP_Analyse_189_Am%C3%A9lioration%20qualit%C3%A9%20repas%20en%20restauration%20collective.pdf?alt=media&token=347c46ac-85c0-4998-8d58-4e5b09aa86cc

https://www.senat.fr/fileadmin/Commissions/Affaires_economiques/2024-2025/Actualites/Essentiel_Egalim_2024.pdf

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Quelle est la plus-value des PAT par rapport à l'utilisation des pesticides ?



La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 instaure via l'article 39 les projets alimentaires territoriaux (PAT). Ceux-ci peuvent être un outil essentiel du pilotage par les territoires des politiques alimentaires en France. Le plan de relance avait prévu **80 millions d'euros** pour soutenir leur développement, dans la perspective d'une re-territorialisation de notre alimentation et d'une évolution vers davantage de durabilité.

Pourtant, en 2023, seuls 3 millions d'euros ont été dédiés à l'émergence de nouveaux projets et aucune obligation en termes de durabilité environnementale ne leur est imposée.

Néanmoins, le dispositif des PAT est utile, en fournissant l'opportunité de réunir différentes parties prenantes des systèmes alimentaires locaux et de construire des plans d'actions répondant à des objectifs conçus collectivement. En rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, ils permettent la structuration de filières locales, le développement des conditions d'accès à une alimentation saine, la sensibilisation à l'alimentation...

Au 1^{er} janvier 2025, on compte 453 PAT dont 142 reconnus comme opérationnels, d'après France PAT. **Sur ces 453 PAT, 53 inscrivent les « Actions de protection des ressources » et les « Changements des pratiques agricoles vers le bio et l'agroécologie » dans leurs stratégies.**

Pour aller plus loin :

<https://agriculture.gouv.fr/rapport-du-senateur-frederic-marchand-sur-les-projets-alimentaires-territoriaux>

<https://france-pat.fr/>

https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/full_html/2020/01/cagri200149/cagri200149.html

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Existe-t-il des formations sur l'agroécologie dans les écoles d'agriculture ?

Que faire face au recul du marché du bio ?



La place des savoirs agroécologiques est en progression, mais fait face à des résistances de la part du syndicalisme agricole dominant qui tente de se repositionner comme un acteur de premier plan de cette transition en gardant une influence déterminante sur le contenu des programmes de l'enseignement agricole. Les établissements agricoles mettent en œuvre depuis 2020 un plan intitulé "Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie", et un réseau national "Formabio" accompagne les établissements dans l'enseignement des pratiques de l'agriculture biologique, et aussi dans les formations pour adultes ([près de 100 formations](#) sont recensées pour [631 établissements publics d'enseignement agricole](#)). L'enseignement des techniques issues de l'agriculture biologique reste cantonné dans certains espaces, comme les formations pour adultes et les exploitations rattachées aux lycées agricoles. Malgré le volontarisme politique affiché et les rénovations des référentiels, les enseignements dans la filière de la production agricole semblent malgré tout peu ouverts à la diversité des agricultures.

Pour aller plus loin :

<https://journals.openedition.org/norois/14282?lang=fr#tocto1n8>



Au premier semestre 2024, la consommation générale des ménages a légèrement fléchi en volume avec une évolution de -0,4% (INSEE, 2024). D'après l'Agence Bio, le chiffre d'affaires alimentaire bio est estimé en baisse de 5 % au premier semestre 2024 dans les grandes enseignes généralistes. Simultanément, la progression en valeur des circuits spécialisés bio est

mesurée à +8,4% et la progression des ventes directes en bio est estimée à +3,0%. Elle conclue à la stabilité des dépenses alimentaires biologiques des ménages au premier semestre 2024.

Pour soutenir et développer le marché du bio, l'Etat dispose de leviers aujourd'hui sous-utilisés : les 20% de bio en restauration collective, le soutien et l'installation d'agriculteurs bio dans les zones sensibles telles que les aires d'alimentation de captage en eau potable ou les zones Natura 2000... D'autres outils pourraient être développés, en parallèle de politiques spécifiques à l'alimentation pour permettre l'accès aux produits de qualité pour toutes et tous : la mise en place d'un PSE Bio, la révision du système des éco-régimes de la PAC pour revaloriser l'agriculture biologique, un meilleur financement de la préservation des prairies naturelles permanentes...

Pour aller plus loin :

https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2024/10/Rapportmarchemiennee_S12024.pdf

<https://fne.asso.fr/dossiers/nos-15-propositions-pour-une-agriculture-plus-durable-et-plus-juste>

ENGRAIS AZOTES DE SYNTHESE

Quel est l'impact de l'utilisation des engrais azotés de synthèse ?

 **1 tonne de gaz à effet de serre (GES) sur 40 émissions mondialement vient de l'industrie des engrais azotés de synthèse.** Les émissions de cette industrie représentent 2.4% des émissions de GES mondiales, ce qui en fait l'une des industries chimiques les plus polluantes. 40% des émissions générées par les engrais azotés le sont au stade de la production et du transport : **il faut l'équivalent en gaz d'1kg de pétrole pour synthétiser 1kg d'azote.** Les 60% restants viennent de leur application sur les sols, qui émet massivement du **protoxyde d'azote (N2O), un gaz 265 fois plus réchauffant que le CO2.** Additionnés, ces impacts s'élèvent à presque un quart des émissions mondiales du secteur agricole.

Aux impacts sur le climat, il faut ajouter les **impacts sur la biodiversité aquatique** : l'azote qui n'est pas absorbé par les plantes pollue les cours d'eau et les asphyxie- le phénomène des algues vertes est désormais bien connu. Si l'on souhaitait dépolluer les eaux souterraines, cela coûterait entre 490 et 742 milliards d'euros pour les nitrates. La première cause de fermeture des captages d'alimentation en eau potable pour des raisons de qualité de l'eau est la teneur trop élevée en nitrates et en pesticides. En tout, ce sont 2,4 milliards d'euros par an (données 2021) dépensés pour dépolluer les sols et les eaux.

De l'ammoniac s'évapore aussi dans l'air et contribue à produire des **particules fines**, qui génèrent des pics de pollution jusque dans les villes lors des épandages au printemps.

Par ailleurs, l'adoption massive des engrais chimiques a provoqué une **chute de la teneur en matière organique des sols et une augmentation des traitements pesticides** car trop d'azote rend les plantes vulnérables aux pathogènes.

Les alternatives aux engrais azotés de synthèse existent mais elles supposent de nouvelles politiques publiques structurantes qui nous aident à **réintégrer de l'azote organique** dans les

systèmes de culture. Les politiques menées jusqu'ici ont toutes échoué : la réglementation nitrates n'est pas respectée, tout comme la stratégie nationale bas carbone. La TVA réduite sur les engrais bio n'a pas infléchi la demande en engrais de synthèse et la portion des financements du plan de relance qui va dans la bonne direction est bien trop faible. Il est crucial et urgent de réintégrer des **légumineuses** dans nos rotations de culture. Elles fertilisent naturellement les sols et fournissent des protéines végétales, ce qui permettrait de cesser de dépendre de l'importation de soja qui contribue à la déforestation pour nourrir nos animaux d'élevage. Les agriculteurs et agricultrices en agriculture biologique doivent être soutenus, modèle agricole qui se passe complètement d'engrais chimiques, et l'accessibilité des produits bio doit être assurée. Aujourd'hui, nous importons un tiers des aliments bio consommés en France, et nous sommes loin des objectifs nationaux fixés par le gouvernement. Il faut mener en parallèle une politique de **déspecialisation des agricultures régionales** pour retrouver le cercle vertueux de l'azote : que les herbivores soient élevés à l'herbe sur des prairies riches en légumineuses et que leur fumier puisse fertiliser les sols. La formation agricole doit intégrer le cycle de l'azote et l'agroécologie. Cela permettra également de recréer de l'emploi dans les secteurs agricoles.

Pour aller plus loin :

<https://www.fne-aura.org/uploads/2018/11/f8-alternatives-aux-engrais-de-synthese.pdf>

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_qualite_nitrates_2023.pdf

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/7200/download?inline>